



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques  
et de sécurité en navigation intérieure****Soixantième session**

Genève, 16-18 février 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Résultats de la soixante-cinquième session du Groupe de travail  
des transports par voie navigable****Questionnaire sur l'application de la Déclaration  
ministérielle intitulée « La navigation intérieure  
dans le contexte international »****Note du secrétariat****Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au Projet de budget-programme pour 2022, titre V (Coopération régionale pour le développement), chapitre 20 (Développement économique en Europe), programme 17 (Développement économique en Europe) (A/76/6 (Sect. 20), par. 20.76).
2. Le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) ayant décidé, à sa soixante-cinquième session, d'établir un rapport sur l'application de la Déclaration ministérielle de Wrocław en prévision de la quatre-vingt-cinquième session annuelle du Comité des transports intérieurs, qui aura lieu en 2023, le secrétariat a élaboré un projet de questionnaire, présenté en annexe, visant à recueillir des informations auprès des États membres. Ce projet s'appuie sur les recommandations sur le suivi de la Déclaration, adoptées par le SC.3 à sa soixante-troisième session (ECE/TRANS/SC.3/210, par. 20).
3. Le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure souhaitera peut-être examiner ce projet de questionnaire et donner au secrétariat des instructions en conséquence.



## Annexe

# Projet de questionnaire sur l'application de la Déclaration ministérielle intitulée « La navigation intérieure dans le contexte international »

### Questions

### Exemples d'indicateurs

A. *Mettre en place un cadre réglementaire solide visant à accroître l'efficacité des transports par voie navigable (mesures stratégiques 1 à 3)*

Votre pays est-il Partie contractante à des conventions et traités internationaux relatifs au transport par voie navigable autres que ceux relevant du Comité des transports intérieurs, notamment à des accords régionaux bilatéraux et multilatéraux ?

Un processus d'adhésion à des conventions et accords internationaux relatifs au transport par voie navigable relevant du Comité des transports intérieurs ou de ratification de ces instruments est-il en cours dans votre pays ? Veuillez préciser, le cas échéant.

Veuillez fournir des informations sur les lois nationales d'application des conventions et accords internationaux.

B. *Veiller à un bon équilibre entre tous les modes de transport, rationaliser les flux de marchandises et promouvoir la multimodalité (mesures stratégiques 4 à 11)*

Veuillez fournir des informations sur les mesures et plans d'action nationaux visant à accroître la part modale de la navigation intérieure, à développer les infrastructures et la logistique et à développer la navigation fluviomaritime.

Votre pays est-il Partie contractante au Protocole à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) concernant le transport combiné par voie navigable ?

- Dans la négative, votre Gouvernement prévoit-il d'adhérer au Protocole à l'AGTC ou à d'autres instruments juridiques relatifs au transport combiné ou de les ratifier ?
- Dans l'affirmative, des progrès ont-ils été réalisés dans l'application du Protocole à l'AGTC ?

Votre Gouvernement met-il en œuvre des activités et des plans visant :

- À établir et à maintenir les paramètres minimaux requis pour les voies de navigation intérieures et les parcours côtiers d'importance internationale ;
- À développer les voies navigables intérieures des classes I à III ;
- À éliminer les goulets d'étranglement et les liaisons manquantes ;
- À mettre en place les capacités adéquates pour les ports et les terminaux ;
- À développer les infrastructures et la logistique ;

Valeurs actuelles et valeurs cibles des caractéristiques de navigation des voies navigables intérieures

Indicateurs clefs de performance (indicateur 9.1.2 des objectifs de développement durable) pour la période 2016-2021 : volume de fret en tonnes-km, nombre de passagers en passagers-km, volumes de fret transporté par rapport au produit intérieur brut

Répartition modale et part de la navigation intérieure par rapport au total et par segment de marchandises

Part du transport par conteneurs

Questions	Exemples d'indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>À développer la navigation fluviomaritime ?</li> </ul> <p>Veillez fournir des informations mettant en évidence les progrès réalisés dans ce domaine.</p> <p>Votre Gouvernement mène-t-il des activités visant à renforcer la multimodalité (aides de l'État, unification des documents de transport et autres mesures) ?</p>	<p>Nombre de ports et de terminaux adaptés au transport combiné</p> <p>Autres données pertinentes</p>
<p><i>C. Encourager la réalisation d'une flotte moderne et favoriser les innovations (mesures stratégiques 12 à 14)</i></p> <p>Votre pays applique-t-il des instruments juridiques ou des lois nationales visant à encourager, pour la flotte intérieure, l'innovation, l'automatisation et le respect de l'environnement ?</p>	
<p>Parmi les règles et règlements ci-dessous, lesquels sont appliqués dans votre pays ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) ;</li> <li>Autres règles de navigation (précisez) ;</li> <li>Normes techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et aux bateaux de navigation fluviomaritime ;</li> <li>Règlements visant à moderniser la flotte intérieure et à encourager l'innovation.</li> </ul>	
<p>Quelles mesures sont mises en œuvre ou prévues par votre Gouvernement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité des opérations de transport par voie navigable ;</li> <li>Assurer la sécurité de la navigation et réduire le risque d'accidents ;</li> <li>Limiter au minimum l'impact du facteur humain ?</li> </ul>	<p>Données sur les collisions liées à la navigation ; indicateurs de qualité des transports, tels que la disponibilité et la fréquence des services et la sûreté et la sécurité du fret et des passagers ; disponibilité de l'information</p>
<p>Quelles mesures sont mises en œuvre ou prévues par votre Gouvernement dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de la rénovation et de la modernisation de la flotte, construction de bateaux et modernisation des bateaux ;</li> <li>Mesures financières et économiques visant à moderniser la flotte intérieure et à la rendre plus écologique ;</li> <li>Introduction d'innovations et de nouvelles technologies dans le domaine des transports par voie navigable ;</li> <li>Dématérialisation des documents de transport dans le secteur ?</li> </ul>	<p>Statistiques sur la composition et l'âge de la flotte, nombre de bateaux neufs ou modernisés</p>
<p>Votre Gouvernement participe-t-il à des programmes, des projets ou des projets pilotes visant au déploiement des services d'information fluviale (SIF) ?</p> <p>Veillez fournir des précisions mettant en évidence les progrès réalisés dans ce domaine.</p>	<p>Longueur et/ou part des voies navigables intérieures équipées de SIF</p> <p>Obligation d'équiper les bateaux d'un système d'identification automatique (AIS)</p>
<p>Votre Gouvernement participe-t-il à des programmes, des projets et des projets pilotes visant à développer la navigation automatisée, autonome et intelligente et à faciliter le passage au numérique ?</p>	<p>Projets pilotes, zones d'essais et règlements en matière de navigation autonome et intelligente</p>

## Questions

## Exemples d'indicateurs

Quelles mesures sont mises en œuvre ou prévues par votre Gouvernement pour :

- Réduire l'âge moyen de la flotte ;
- Prévenir la pollution par les bateaux (introduction d'un système efficace de gestion des déchets, mesures visant à prévenir et/ou limiter au minimum les risques de dommages dus aux déversements d'hydrocarbures, de carburants ou de substances dangereuses) ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées au transport ;
- Améliorer l'efficacité énergétique du transport par voie navigable ?

Indicateurs clefs relatifs à l'empreinte environnementale de la navigation intérieure

Quelles mesures sont mises en œuvre ou prévues par votre Gouvernement pour encourager l'utilisation de carburants de substitution et de systèmes de propulsion innovants, tels que l'électromotricité ou des systèmes de piles et de batteries à combustible, sur la flotte intérieure et, en particulier, dans les transports urbains par voie navigable ?

*D. Faire en sorte que l'infrastructure des voies navigables résiste aux changements climatiques (mesures stratégiques 15 et 16)*

Existe-t-il des données statistiques relatives à l'effet des tendances climatiques sur les opérations de navigation intérieure dans votre pays ?

Des mesures et des plans d'action aux niveaux international et national sont-ils mis en œuvre dans votre pays pour faciliter l'adaptation du secteur aux changements climatiques et assurer l'opérabilité de la navigation intérieure ?

Données statistiques relatives à l'effet des tendances climatiques sur les performances de la navigation intérieure (périodes de navigation, périodes de basses eaux, inondations, etc.) ; coûts d'investissement et d'exécution pour la réhabilitation et l'entretien des chenaux ; informations sur les sites critiques (nombre, longueur et profondeur des chenaux) ; importance des travaux de dragage

Des progrès ont-ils été réalisés dans la construction de voies navigables, la réhabilitation des chenaux et les plans d'entretien des cours d'eau internationaux et de leurs affluents navigables sur la période 2016-2021 ?

Longueur totale des voies navigables où les plans ont été mis en œuvre

*E. Promouvoir l'intérêt commercial du secteur et accroître sa compétitivité (mesures stratégiques 17 à 23)*

Veillez fournir des informations sur les programmes financés par l'État en faveur du développement du transport par voie navigable.

Veillez fournir des informations sur les points suivants :

- Programmes de sensibilisation et de formation dans le secteur visant à promouvoir la modernisation de la flotte et le respect de l'environnement, en facilitant les innovations dans le secteur ;
- Utilisation de simulateurs pour la sensibilisation, la formation et les examens ;
- Mesures visant à attirer du personnel jeune qualifié dans le secteur ;
- Mesures visant à améliorer les conditions de travail et les conditions sociales du personnel professionnel ;

Statistiques sur le nombre total de travailleurs dans le secteur, la part des travailleurs ayant une formation supérieure et la proportion de femmes dans le secteur

*Questions*

*Exemples d'indicateurs*

---

- Mesures visant à accroître la mobilité des équipages et améliorer la reconnaissance des certificats des bateaux et des membres d'équipage.
- 

\_\_\_\_\_